



FAJEF

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 12 décembre 2007

Une amélioration concrète dans les tribunaux d'appel de l'Ouest et du Nord

Winnipeg, le 12 décembre 2007 – Trois causes permettent à la Fédération des juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) de constater un progrès notable en ce qui concerne la prestation de services en français devant les tribunaux d'appel de l'Ouest et du Nord.

« Personne n'aurait osé prédire une nouvelle aussi réjouissante il y a quelques années ! s'exclame maître Louise Aucoin, présidente de la FAJEF. Le français est réellement en train de prendre sa place dans certains tribunaux d'appel. »

En effet, trois exemples concrets confirment cette tendance :

- Dans l'affaire Halotier (septembre 2007), à la Cour d'appel du Yukon, les trois juges du panel étaient en mesure d'entendre la cause sans l'aide d'un interprète.
- En novembre 2007, trois juges de la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest ont pu entendre sans interprète la cause opposant la Fédération franco-ténoise et le journal *L'Aquilon* au gouvernement des T.N.-O.
- Enfin, à la Cour d'appel du Manitoba, l'affaire *R. c. Rémillard* et al. pourrait être entendue devant un panel de trois juges aptes à comprendre la plaidoirie en français sans interprète.

Selon maître Roger Lepage, avocat impliqué dans les trois causes, « c'est un phénomène nouveau dans nos tribunaux d'appel et il y a lieu de reconnaître les progrès au cours des dernières années. »

« Nous osons croire qu'il ne s'agit aucunement de coïncidences, mais que l'importance et le droit d'être compris sans l'aide de l'interprétation sont en voie d'être pleinement reconnus lors des audiences devant les tribunaux d'appel. Nous espérons que les progrès se poursuivent et que les gouvernements provinciaux, territoriaux ou fédéral continueront, par diverses mesures, à appuyer ceux-ci, conclut maître Aucoin. »

- 30 -

Renseignements : Rénald Rémillard, directeur général
Fédération des associations de juristes d'expression française
de common law inc.
Tél. : (204) 237-1818, poste 436
rremillard@ustboniface.mb.ca

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. 200, av. de la Cathédrale, bureau 2303, Saint-Boniface (MB) R2H 0H7.